ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE

ubbeo

Y12-3

Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982 et modifié par l'arrêté du 18 août 2025

N° 6052

Echéance de validité de l'attestation (1): **14/01/2027**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 19.08.271.002.1 du 15/02/2023

Vérificateur:

ACBS +

rue du moulin le blanc

08000 CHARLEVILLE MEZIERES

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Marque véhicule: SCANIA

Type véhicule: N323R5W4801302AB3AxHS000A211F1001D

N° de Chassis: YS2R4X20009230639

N° d'Immatriculation: EV-748-PN

Exploitant:

[redacted]

Fait le: 15/01/2026 Lieu: CHARLEVILLE MEZIERES

Le contrôleur: ANTOINE Brice

Signature :

[redacted]

(1) Date attestation + 1 an - 1 jour

Copyright © Ubbeo 2026